TRANSFUSION INTERREGIONALE CRS
INTERREGIONALE BLUTSPENDE SRK

CODE DE CONDUITE

Transfusion Interrégionale CRS

mars 2023

PREAMBULE.

Les activités de Transfusion interrégionale CRS SA (ci-après TIR) sont régies par le respect des lois et le souci de la responsabilité sociétale et se basent sur nos valeurs qui sont la confiance, la prise de responsabilité, le respect et l’engagement.

Notre réputation auprès du public constitue un actif essentiel.

Ce code de conduite décrit les mesures prises pour prouver notre intégrité et respecter les exigences légales en vigueur.

Il représente une ligne directrice à laquelle nous devons tous nous conformer, indépendamment de notre fonction et de notre position.

Il nous aide à remplir notre mission, qui est d'assurer l'approvisionnement en sang des patient(e)s en notre âme et conscience.

TRANSFUSION INTERREGIONALE CRS
INTERREGIONALE BLUTSPENDE SRK

RAISON D'ÊTRE DE NOTRE CODE DE CONDUITE.

- Constituer une ligne directrice
- Créer un climat de confiance
- Prouver notre intégrité
- Confirmer notre respect des règles en vigueur

ORGANISATION NATIONALE.

Transfusion Interrégionale CRS SA est un des 11 services régionaux de transfusion sanguine et fait partie de Transfusion Croix-Rouge suisse qui est une institution de la Croix-Rouge suisse.

En tant que service de la CRS, nous nous engageons à respecter les valeurs fondamentales et les règles de conduite de la CRS dans toutes nos pratiques.

NOTRE ORGANISATION.

Nous sommes une société à but non lucratif (NPO).

Comme société anonyme à but non lucratif, **l'objectif social** et **l'intérêt commun** sont la raison d'être de notre activité. Nos bénéfices sont réinvestis dans la garantie de l'approvisionnement en produits sanguins, dans le développement et l'innovation pour assurer à nos patients et à nos clients des services de médecine transfusionnelle conformes à l'état de l'art.

Nos actionnaires sont nos trois fondations fondatrices:

- La fondation du service vaudois de transfusion sanguine
- La fondation du service valaisan de transfusion sanguine
- La fondation du Blutspendedienst Berne

Nos bénéfices ne sont pas utilisés pour le gain ou le bénéfice personnel de nos fondations actionnaires, Les trois fondations ont pour but de **promouvoir le don du sang** en Suisse sur mandat et conformément aux principes de la Croix-Rouge suisse.

ORGANISATION.

Respect des exigences légales et normatives

Un système qualité décrit tous les standards que nous devons respecter et les contrôles qui sont effectués pour apporter les preuves de la qualité de nos activités.

swissmedic

EBMT European Society for Blood and Marrow Transplantation

canton de vaud

CSL Behring Biotherapies for Life™

BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ
TRANSFUSION CRS SUISSE
TRASFUSIONE CRS SVIZZERA

Service d'accréditation suisse SAS

ORGANISATION.

Respect des exigences légales et normatives

Nous avons régulièrement des inspections ou des audits externes.

LES PRINCIPES.

Honnêteté et intégrité

Chez TIR, nous sommes **ouverts**, **honnêtes** et **intègres** et nous assumons nos responsabilités. Nous mettons tout en œuvre pour être des partenaires fiables. Ces principes s'appliquent aussi bien aux rapports entretenus **à l'interne** qu'au comportement à l'égard de **partenaires externes**.

LES PRINCIPES.

Diversification

Nous nous engageons à offrir un **éventail** de **prestations** dans le domaine de la **transfusion**. Ces prestations restent dans le périmètre d'un objectif social et de l'intérêt commun et ne doivent en aucun cas mettre en péril l'activité principale qui est notre cœur de métier.

LES PRINCIPES.

Intégration de la recherche et développement (R&D)

L’expertise de nos chercheurs est indispensable pour **assurer** la **qualité** et la **sécurité** des produits.

Nous appliquons les critères des directives de swissethics et de l'académie suisse des sciences médicales pour tous nos projets R&D.

ENGAGEMENT.

Responsabilités

Nous nous engageons à faire preuve d'un **comportement exemplaire**, par nos performances et notre travail et par notre fiabilité et notre honnêteté.

Responsabilité de nos personnes dirigeantes

- Chaque supérieur hiérarchique est responsable des collaboratrices et collaborateurs qui lui sont subordonnés. Il fixe des **objectifs clairs**, **ambitieux** et **réalistes** dans un climat de confiance
- Il confie à ses collaboratrices et collaborateurs autant de responsabilités personnelles que possible et leur laisse une **marge de manœuvre** importante.

ENGAGEMENT.

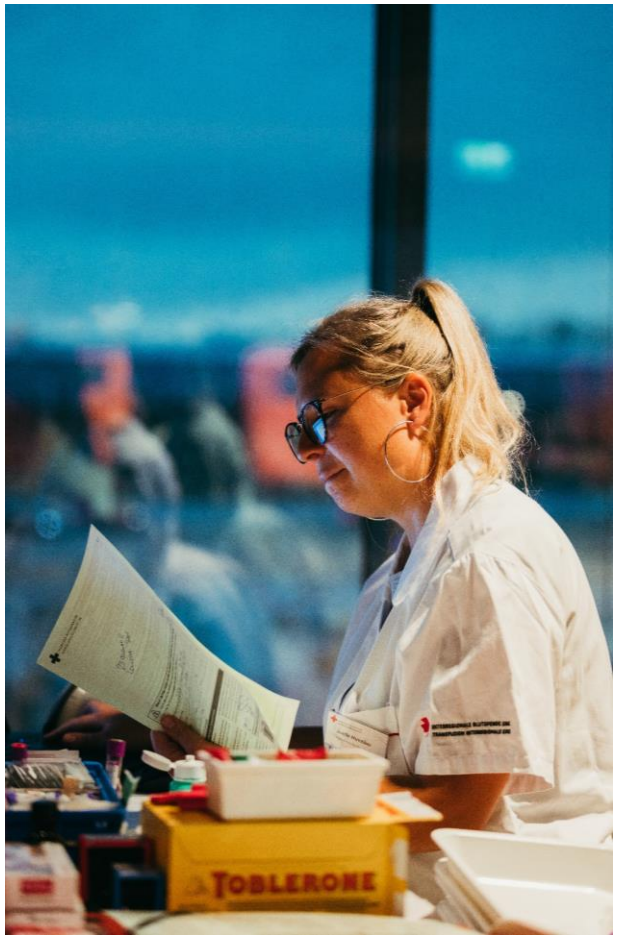

Protection de l’intégrité

Chaque collaboratrice et chaque collaborateur a droit à la protection de son **intégrité mentale** et **physique** sur son lieu de travail.

Représentation du personnel

Chez TIR, nous avons une représentation du personnel afin de favoriser le dialogue, renforcer la collaboration entre employeur et employés et de soutenir les intérêts communs des employés et , favoriser l’amelioration des conditions de travail.

TRANSFUSION INTERREGIONALE CRS
INTERREGIONALE BLUTSPENDE SRK

ENGAGEMENT.

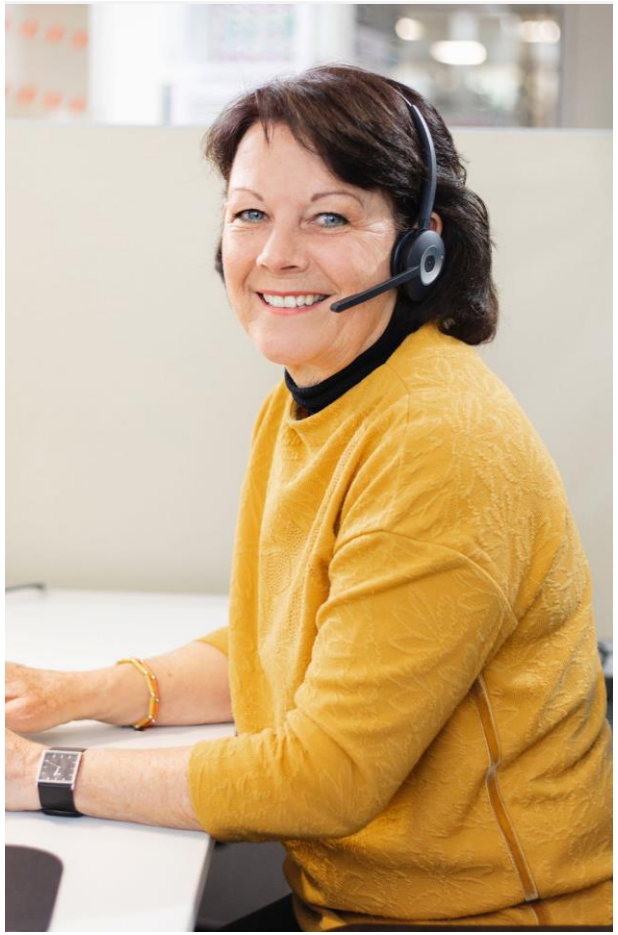

Egalité

Nous cherchons de nouveaux collaborateurs **sans distinction** de sexe, de genre, de religion, d'origine, de couleur de peau ou de parti politique. Nous favorisons le **travail à temps partiel** tant chez les femmes que chez les hommes.

L'égalité des salaires entre les femmes et les hommes est un principe très important pour nous.

Un audit indépendant a confirmé qu'il n'y avait **pas de discrimination salariale** au sein de TIR:

Certificat

ENGAGEMENT.

Contre la corruption

La fourniture de nos prestations et l'entretien de nos relations commerciales ne doivent pas être fondés sur l'obtention d'avantages injustifiés.

Politique de prix

Nous sommes une société anonyme à but non lucratif. Nous finançons toutes nos activités de manière autonome. Les **dons de sang** sont des actes **bénévoles** et **non rémunérés**, toutefois les produits sanguins labiles issus de ces dons de sang sont vendus afin de couvrir toutes les prestations liées. Nous respectons les **prix définis** par les différents **organismes nationaux.**

ENGAGEMENT.

Respect du droit de la concurrence

Nous respectons l’ensemble des **dispositions légales** applicables en matière d’entente, de concurrence et de commerce loyal. Les fournisseurs sont toujours traités de **manière équitable**.

ENGAGEMENT.

Liens avec l’industrie et la recherche

Pour ses activités en lien avec la recherche et le développement, ainsi qu’avec l’industrie, nous respectons notre **code éthique** qui définit le périmètre des activités de livraison de produits pour l’industrie et la recherche.

Tous les produits qui peuvent être livrés à l’industrie ou utilisés pour la recherche ne sont livrés que si la **donneuse** ou le **donneur** a donné son **consentement** pour une partie du don ou pour l'ensemble de son don. Nous respectons la loi sur l’intégrité et la transparence dans le domaine des produits thérapeutiques.

Dans le cadre de la recherche et de l’industrie, nous livrons :

- pour la fabrication et le développement de **médicaments**, de **tests** et **d’appareils**
- à des fins de **contrôle qualité, d’analyses biologiques**, de **recherche** et d’enseignement.

TRANSFUSION INTERREGIONALE CRS
INTERREGIONALE BLUTSPENDE SRK

ENGAGEMENT.

Octroi d'avantages

Nous **ne proposons jamais** ou ne promettons jamais d'accorder, directement ou indirectement, un quelconque **avantage** personnel, financier ou autre.

Acceptation d'avantages

De même, nous **ne profitons pas** de nos **fonctions** pour solliciter, accepter, obtenir ou nous faire promettre un quelconque avantage personnel, financier ou autre.

Octroi de dons

L'octroi de dons en nature ou en espèces en faveur de **projets sociaux** ou pour soutenir une cause avec un but social est **possible**. Le don doit être transparent.

Attribution de commandes ou de mandats

Nous examinons sans préjugés et de manière très honnêtes chaque offre qui nous est soumise.

ENGAGEMENT.

Cadeaux pour les donneuses et les donneurs

Les dons de sang en Suisse **ne peuvent être rémunérés**. Cela est non seulement inscrit dans la loi mais est également une recommandation de l’organisation mondiale de la santé.
Le fait de renoncer aux incitations matérielles est un **facteur** de **sécurité essentiel**. Nous offrons des cadeaux à nos donneuses et donneurs pour les remercier d’avoir pris le **temps** de venir donner leur sang.

CONFLITS D'INTÉRÊTS.

Principe de loyauté

Nous nous engageons tous à agir dans l'intérêt de TIR. Nous mettons tout en œuvre pour éviter des conflits d'intérêts.

TRANSFUSION INTERREGIONALE CRS
INTERREGIONALE BLUTSPENDE SRK

CONFLITS D'INTÉRÊTS.

Utilisation optimale des produits sanguins

Nous travaillons avec les prescripteurs de transfusion pour **limiter** la **consommation** des **produits sanguins** et les soutenir dans la mise en place des directives concernant le « **Patient Blood management** ».

TRANSFUSION INTERREGIONALE CRS
INTERREGIONALE BLUTSPENDE SRK

PROTECTION DES BIENS ET DES DONNÉES DE L'ENTREPRISE.

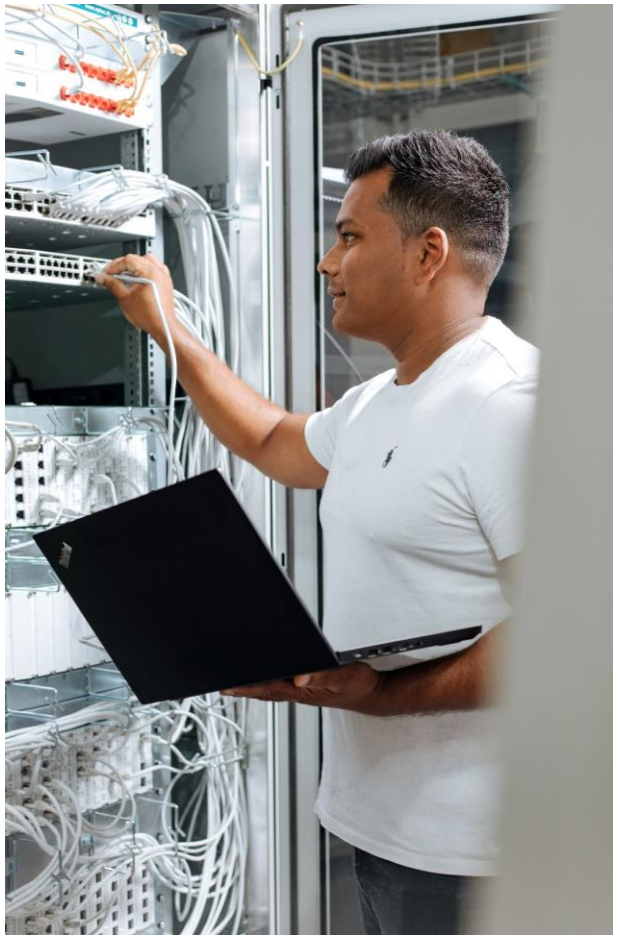

Protection et sécurité des données

Nos données sensibles sont traitées avec le plus grand **soin** et **protégées** contre tout accès non autorisé par des mesures techniques et organisationnelles. Tout est mis en œuvre pour respecter la sphére privée de nos donneuses et donneurs, de nos clients, de nos fournisseurs et de nos collaboratrices et collaborateurs.

Comptabilité et rapports

Nous nous engageons à garantir que les **données financières** et rapports établis au sein de TIR sont **corrects** et fiables.

RESPONSABILITÉ SOCIALE.

Protection de l’environnement et de l’intérêt général

Nous sommes conscients de nos **responsabilités sociales** et **écologiques**. C'est pourquoi nous accordons une grande importance à la durabilité. Nous recourrons dans toute la mesure du possible à des options qui satisfont les exigences du développement durable.

TRANSFUSION INTERREGIONALE CRS
INTERREGIONALE BLUTSPENDE SRK

NON RESPECT DU CODE DE CONDUITE.

Conduites illégales ou non conformes au Code

- Chaque collaboratrice ou collaborateur peut rapporter à son **supérieur hiérarchique**, aux **ressources humaines** ou auprès de notre partenaire externe toute pratique ou tout acte qu'il considère comme illégal ou non conforme au présent Code.
- Toutes les plaintes seront dûment examinées. Le cas échéant, les **mesures** qui s'imposent seront prises. L'ensemble des documents afférents doivent être conservés de manière **confidentielle**.
- Des **représailles**, de quelque nature que ce soit, à l'encontre des collaboratrices ou collaborateurs qui, de bonne foi, rapportent des fautes professionnelles présumées ne seront **pas tolérée**s et la confidentialité est garantie. De même, les droits de la personne incriminée seront garantis.

TRANSFUSION INTERREGIONALE CRS
INTERREGIONALE BLUTSPENDE SRK

UN GRAND MERCI !

Ensemble, nous nous engageons à fournir à nos patients et à nos clients des produits sanguins et des services de médecine transfusionnelle adaptés à l’état de l’art.